



ARRETE N° 2025 - 524
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Interdiction de stationnement
Parvis de l'Eglise Sainte Catherine
Dimanche 19 Octobre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

EN RAISON de la Messe d'installation du nouveau curé et de l'équipe sacerdotale, se déroulant le **Dimanche 19 Octobre 2025**, à 10h30, suivi d'un verre de l'amitié, sur le Parvis de l'Eglise Sainte Catherine,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures de sécurité, il convient de prendre les dispositions suivantes,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, Parvis de l'EGLISE SAINTE CATHERINE (Entrée Principale), le **DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025**, à partir de 10H30, jusqu'à la fin de l'événement.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront autorisés uniquement pour les intervenants procédant à l'installation des éléments nécessaires à l'événement.

ARTICLE 3 : Mise en place de barrières par le Centre Technique Municipal et installation par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 25 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

